

Entretien avec Lionel Schilliger (N 89) « Lancez-vous dans l'aventure de la spécialisation! »

Lionel Schilliger, praticien à Paris, membre du Collège européen de médecine zoologique (*Herpetology*), vient d'obtenir le Board américain des vétérinaires praticiens (*Reptile and Amphibian Practice*).

Quel est votre parcours ?

J'ai suivi mes études à l'école de Nantes, de 1985 à 1989. Si la canine me passionnait, j'étais déjà attiré par les reptiles, et j'ai soutenu ma thèse sur les affections parasitaires de ces espèces en 1990. En 1992, j'ai obtenu le certificat d'études supérieures (CES) de nutrition canine et féline à Alfort, en 1998 celui d'hématologie-biochimie clinique animales à Toulouse et, en 2011, le certificat d'études approfondies vétérinaires (CEAV) de médecine interne des animaux de compagnie à Lyon. En 2010, j'ai été diplômé du collège européen de médecine zoologique (*ECZM Herpetology*) et je viens d'obtenir le Board américain des vétérinaires praticiens (*ABVP Reptile and Amphibian Practice*). J'ai exercé en association pendant 18 ans dans l'Essonne puis, depuis 2007, dans Paris intra-muros. Je suis également consultant hospitalier spécialisé au Centre hospitalier universitaire vétérinaire d'Alfort (Chuva).

Pourquoi avoir choisi de passer le diplôme du collège européen puis le Board américain ?

J'ai souhaité obtenir un titre officiel de "spécialiste"¹, car c'est un but à atteindre quand on veut progresser. J'ai d'abord été diplômé de l'ECZM, quand



© D.R.

« Les "NACologues" ne sont pas assez nombreux sur la scène internationale, et pourtant nous y avons notre place »

l'ABVP *Reptile-Amphibian* n'existait pas encore. Comme je passe plusieurs semaines dans l'année aux États-Unis sur des congrès et que j'ai de nombreux amis vétérinaires américains, j'ai été attiré par ce diplôme de l'ABVP, car il est accrédité par l'*American Board of Veterinary Specialties* (ABVS). Le fait de devoir obtenir l'éligibilité puis de passer les examens de certification m'a incité à travailler dur pour avoir le niveau et ne pas rester sur mes acquis.

Est-ce un handicap d'être étranger pour passer les diplômes américains ?

Non, il y a juste l'obstacle de la langue. Quand j'ai commencé à donner des conférences outre-

Atlantique, j'ai pris des cours particuliers d'anglais pendant un an. Sinon, les Américains m'ont toujours accueilli les bras ouverts et encouragé confraternellement dans mes efforts.

Conseilleriez-vous aux confrères d'approfondir leur formation, notamment en médecine des nouveaux animaux de compagnie ?

Absolument. Si mon expérience pouvait susciter des vocations et donner envie à des consœurs et à des confrères (jeunes et moins jeunes comme moi) de se lancer dans l'aventure de la spécialisation, j'en serais ravi ! Être spécialiste dans un domaine qu'on aime rend le travail plus agréable. Et puis ce sera bientôt – c'est presque déjà – un sésame obligatoire pour espérer travailler dans de grosses structures ou des centres hospitaliers vétérinaires, qui n'ont de raison d'être que si des spécialistes y exercent. J'encourage donc les vétérinaires qui sortent des écoles à se tourner vers la voie de la spécialisation, c'est l'avenir. De plus, les Français "NACologues" ne sont pas encore assez nombreux

sur la scène internationale, et pourtant nous y avons notre place. Il faut savoir qu'il est possible aujourd'hui de se spécialiser en animaux exotiques¹ (ABVP, ACZM ou ECZM). Personnellement, je me suis tourné vers l'ABVP, car il n'existe pas, à ce jour, de collège américain exclusivement consacré à l'herpétologie, contrairement au collège européen ou à l'*American Board*.

Avez-vous de nouveaux projets ?

J'adore aussi la canine et notamment la médecine interne, donc pourquoi pas passer l'ABVP *Canine and Feline Practice* ? Et puis, avec mes amis et confrères Charly Pignon, Minh Huynh et Norin Chai, nous organisons en avril 2015 le second congrès international consacré à tous les NAC, alors nous avons du pain sur la planche !

< PROPOS RECUEILLIS
PAR VALENTINE CHAMARD

¹ Le collège européen de médecine zoologique et les Boards américains ne sont pas reconnus par le Conseil national de la spécialisation vétérinaire comme des diplômés de spécialiste en France.

L'American Board of Veterinary Practitioners

L'ABVP est un diplôme de spécialiste accrédité par l'*American Veterinary Medical Association* (Avma) dans dix disciplines. Pour passer les examens, qui durent deux jours, le candidat doit d'abord être éligible : cela passe par un résidanat de trois ans ou par six années d'expérience et de formation continue dans la spécialité. Il faut rédiger deux cas cliniques de 50 pages (ou un cas clinique et une publication dans une revue à fort impact), présenter un *curriculum vitae* faisant état de son implication dans la discipline, obtenir deux lettres de recommandation de vétérinaires américains superviseurs, et fournir un synopsis de son activité au quotidien avec les procédures utilisées.

900 vétérinaires sont titulaires de ce titre dans le monde, seulement 12 à ce jour en reptiles-amphibiens, et désormais 1 en France.